



ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique
chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Diplôme universitaire -
Règlement des différends et solutions d'assurance FOAD

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le code de l'éducation

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission en
Diplôme universitaire - 0
Règlement des différends et solutions d'assurance FOAD
parcours
0

est composée comme suit :

- M. **KRAJESKI DIDIER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES**
- Mme **BELLEN ROTGER ANNE MARIE, Vacataire-non fonctionnaire**
- Mme **BEAUSSONIE GUILLAUME, PROFESSEUR DES UNIVERSITES**

Article 2

La commission est présidée par Monsieur **KRAJESKI DIDIER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES**

Article 3

L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 26/04/2021

Le président de l'Université,
Hugues KENFACK

